



COMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 16 décembre 2013

Refus de la suppression de la licence de sciences de l'éducation à Nantes

CNESER du 16 décembre 2013 : l'UNSA s'indigne de la décision prise par la présidence de l'université de Nantes de supprimer la licence en sciences de l'éducation et demande au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche d'intervenir.

L'UNSA rappelle que le ministère, dans un souci d'uniformisation, a souhaité transformer les licences suspendues (L3) en licence sur trois ans. La DGESIP a octroyé un temps à chaque établissement pour que ces transformations puissent s'opérer.

Dans cette optique, les collègues en sciences de l'éducation de l'université de Nantes ont travaillé à la conception d'une licence en 3 ans en opérant des mutualisations avec les lettres en vue d'alléger la charge financière de l'établissement. Malgré leurs efforts, on vient de les informer que le bureau de la présidence s'oriente vers la suppression pure et simple de cette licence.

Cette suppression aura une incidence très néfaste sur la dynamique doctorale du laboratoire de sciences de l'éducation nantais. Elle brisera l'ascenseur social offert par cette licence qui accueille actuellement 140 étudiants dont la moitié sont boursiers. Notons que, dans le même temps, l'institut catholique d'Angers vient de proposer une formation similaire sur trois ans, avec un coût d'inscription annuel de 3500 euros. A l'heure où le ministère promeut la formation tout au long de la vie, les formations en alternance, les formations basées sur des technologies informatiques, la formation des formateurs, il est tout à fait inacceptable que de telles décisions puissent être prises localement sans autorisation préalable. Le ministère ne peut rester passif et cautionner un tel gâchis.

La communauté universitaire n'est pas indifférente à de tels agissements. Les collègues nantais, en quelques jours seulement, ont obtenu plus de 1600 signatures à la pétition qu'ils ont mise en ligne pour le maintien de leur licence.

L'UNSA demande au ministère d'intervenir expressément auprès de cet établissement pour rétablir la situation. Plus généralement, l'UNSA demande au ministère d'intervenir auprès de tous les établissements pour rappeler les priorités qui sont les siennes en matière d'éducation et empêcher la suppression de ces licences.

Contact :

Sup'Recherche-UNSA : Valérie Saint-Dizier, Secrétaire Nationale, valerie.saint-dizier@univ-lorraine.fr, 06 50 09 20 68